



Communiqué 09 juillet 2011

soutien à **Juliane Nicolas**,
militante trégoroise de l'AFPS,
arrêtée et emprisonnée arbitrairement
par l'armée israélienne

Nous venons d'apprendre par un bref SMS que notre amie **Juliane Nicolas**, 73 ans, adhérente de l'AFPS-Trégor a été arrêtée par l'armée Israélienne, à son arrivée à l'aéroport Ben Gourion à Tel-Aviv¹. Elle serait actuellement emprisonnée avec 6 autres femmes dont le seul crime est d'avoir répondu à l'appel d'ONG, associations et syndicats palestiniens, qui les ont invitées à se rendre en Palestine pour commémorer l'avis historique de la Cour Internationale de Justice de La Haye du 9 juillet 2004 condamnant le mur.

Cet avis n'a pas empêché, depuis 7 ans, les autorités israéliennes de poursuivre la construction de ce mur en territoire occupé, violant ainsi continûment le droit international. Ces personnes venaient manifester leur solidarité avec les victimes d'une des occupations militaires les plus longues de l'histoire contemporaine. Leur action, solidaire et non violente, avait pour but de rejoindre les citoyennes et citoyens palestiniens dans le territoire occupé de Cisjordanie, comme d'autres européens ont tenté de le faire avec la flottille à destination de Gaza.

Les autorités de certains Etats membres de l'Union Européenne, ainsi que des compagnies aériennes européennes, ont répondu aux injonctions du gouvernement israélien en acceptant d'interdire aux passagers européens, inscrits sur des listes établies par Israël, d'embarquer sur les vols à destination de Tel-Aviv à partir de différentes villes européennes. D'autres ont été arrêtés ou refoulés à l'aéroport Ben Gourion, au seul motif d'avoir indiqué à leur arrivée, de manière honnête et transparente, leur intention de visiter les familles palestiniennes organisées pour les accueillir. Nul ne sait sur quelles bases de telles listes – qu'il faut bien appeler un fichage - ont été dressées. De quel crime accuse-t-on ces citoyens, si ce n'est celui de solidarité internationale et celui du désir - répréhensible ?- de circuler librement en Cisjordanie.

Il est évident que ces voyageurs auraient préféré se rendre à l'aéroport de Gaza directement, si l'armée israélienne n'avait complètement détruit le terminal et les pistes de l'aéroport il y a dix ans, forçant ainsi toute personne souhaitant se rendre en Palestine à passer par l'aéroport de Tel-Aviv.

Il est scandaleux qu'un Etat qui prétend à un partenariat privilégié avec l'UE, se permette de violer ainsi les **droits** des citoyens européens : le droit à la circulation, le droit à l'expression politique pacifique de leurs opinions, le droit à la solidarité et la défense du droit international. Et Ceci avec la complicité de certains Etats membres de l'UE qui se soumettent, sans réserve aucune, aux injonctions des dirigeants israéliens.

L'Association France-Palestine Solidarité Trégor dénonce ces pratiques dignes des pires dictatures militaires et exige la libération immédiate de notre camarade **Juliane Nicolas** et de ses co-détenues ainsi que le respect de leur droit à se déplacer librement dans les territoires palestiniens occupés par Israël.

Pour l'AFPS-Trégor, Jean-Do Robin

¹ voir aussi :

<http://www.michelcollon.info/Aeroport-de-Tel-Aviv-une.html>

<http://www.france-palestine.org/article17829.html>